

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 05-oct.-2020

Date de révision 05-oct.-2020

Version 4

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Code du produit 3755_FRA
Nom du produit **Tanagard 3755**

Numéro(s) d'enregistrement 6083

Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1) , 2-Octyl-2H-isothiazole-3-one, Copper nitrate, 2-methyl-4-isothiazolin-3-one

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée 528/2012 : Type de produits 11: Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication

Utilisations déconseillées Utilisation par les consommateurs

Justification de l'utilisation déconseillée Réserve aux utilisateurs professionnels

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Lonza Cologne GmbH, Nattermannallee 1, 50829, Köln, Allemagne. Tel: + 49 221 99 1990

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail timberprotectionadvice.ukca@lonza.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence NCEC : +44 (0)1235 239 670

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	112
France	numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Toxicité aiguë - Voie cutanée	Catégorie 4 - (H312)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1 Sous-catégorie B - (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1A - (H317)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Catégorie 1 - (H410)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1) , 2-Octyl-2H-isothiazole-3-one, Copper nitrate, 2-methyl-4-isothiazolin-3-one

**Mention d'avertissement**

DANGER

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substances****3.2 Mélanges****Nature chimique**

Mélange.

Nom chimique	N° CE	CAS No.	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
2-Octyl-2H-isothiazole-3-one	247-761-7	26530-20-1	3-7	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 3 (H311)	Aucune donnée disponible

				Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1B (H314) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1)	611-341-5	55965-84-9	1-5	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 2 (H310) Acute Tox. 2 (H330) Skin Corr. 1C (H314) Skin Sens. 1A (H317) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Acute 1 (H400) M = 100 Aquatic Chronic 1 (H410) M (Chronic) = 100	Aucune donnée disponible
Copper nitrate	221-838-5	10031-43-3	0.1-1	Ox. Solid (H272) Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411)	Aucune donnée disponible

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Consulter immédiatement un médecin.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Retirer et isoler les chaussures et vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin.
Contact oculaire	Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Ne pas frotter les zones touchées.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Voir Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau ou brouillard d'eau.

Moyens d'extinction appropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales Récupérer séparément l'eau d'extinction des incendies contaminée. Ne pas laisser pénétrer les égouts ou les eaux de surface Ne pas laisser les eaux de ruissellement de lutte contre l'incendie pénétrer les égouts ou les cours d'eau

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Précautions individuelles**

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Endiguer. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections**Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils relatifs à la manipulation sans danger**

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Remarques générales en matière d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Matières incompatibles

Incompatible avec les acides et bases fortes. Incompatible avec les agents comburants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Utilisation(s) particulière(s)**

Additif en phase aqueuse à ajouter aux solutions de traitement TANALITH E

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
2-Octyl-2H-isothiazole-3-one 26530-20-1	-	-	-	-	TWA: 0.05 mg/m ³ H*
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Copper nitrate 10031-43-3	-	-	-	TWA: 1 mg/m ³	-
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
2-Octyl-2H-isothiazole-3-one 26530-20-1	TWA: 0.05 mg/m ³ STEL 0.05 mg/m ³ Ceiling 0.05 mg/m ³ H*	TWA: 0.05 mg/m ³ STEL: 0.1 mg/m ³ H*	-	-	-
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1) 55965-84-9	TWA: 0.05 mg/m ³ H*	-	-	-	-
Copper nitrate 10031-43-3	TWA: 1 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ STEL 4 mg/m ³ STEL 0.4 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³	-	-
Nom chimique	Belgique	Bulgarie	Croatie	République tchèque	Estonie
Copper nitrate 10031-43-3		TWA: 1.0 mg/m ³			TWA: 1 mg/m ³ TWA: 0.2 mg/m ³
Nom chimique	Grèce	Hongrie	Lettonie	Lituanie	Roumanie
Copper nitrate 10031-43-3		STEL: 4 mg/m ³			
Nom chimique	Slovaquie	Slovénie	Suède	Russie	Turquie
2-Octyl-2H-isothiazole-3-one 26530-20-1		TWA: 0.05 mg/m ³ STEL: STEL mg/m ³ K*			
Copper nitrate 10031-43-3		TWA: 1 mg/m ³ STEL: STEL mg/m ³			

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques	Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.
Équipement de protection individuelle	
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.
Protection des mains	Porter des gants de protection. Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile. Délai de rupture. > 1,12 (min) Épaisseur des gants. > 1,12 (mm). Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Remplacer en cas d'usure.
Protection de la peau et du corps	Porter des vêtements de protection imperméables, y compris bottes, gants, blouse de laboratoire, tablier ou combinaison intégrale, pour empêcher tout contact cutané.
Protection respiratoire	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	-	Odeur	Aucune information disponible
Aspect	Liquide		
Couleur	vert clair		
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode	
pH	5		
Point de fusion / point de congélation	Indéterminé(e)(s)		
Point / intervalle d'ébullition	Indéterminé(e)(s)		
Point d'éclair	Sans objet		
Taux d'évaporation	Indéterminé(e)(s)		
Inflammabilité (solide, gaz)	Indéterminé(e)(s)		
Limites d'inflammabilité dans l'air			
Limite supérieure d'inflammabilité:	Indéterminé(e)(s)		
Limite inférieure d'inflammabilité	Indéterminé(e)(s)		
Pression de vapeur	Indéterminé(e)(s)		
Densité de vapeur	Non défini(e)		
Densité relative	Indéterminé(e)(s)		
Hydrosolubilité	complètement soluble		
Solubilité(s)	Indéterminé(e)(s)		
Coefficient de partage	Indéterminé(e)(s)		
Température d'auto-inflammabilité	Indéterminé(e)(s)		
Température de décomposition	Indéterminé(e)(s)		
Viscosité cinématique	Indéterminé(e)(s)		
Viscosité dynamique			
Propriétés explosives	N'est pas un explosif		

Propriétés comburantes Sans objet

9.2. Autres informations

Densité 1.06 g/cm³

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucune information disponible.

Sensibilité aux décharges statiques Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre le gel.

10.5. Matières incompatibles

Incompatible avec les acides et bases fortes. Incompatible avec les agents comburants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Inhalation	Nocif par inhalation. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
Contact avec la peau	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer des brûlures.
Ingestion	En cas d'ingestion, provoque des brûlures de l'appareil digestif supérieur et des voies respiratoires.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	1 491.30
ETAmél (voie cutanée)	1 138.50
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	2.82

Données réelles du produit**Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
2-Octyl-2H-isothiazole-3-one	125 mg/kg (RT)	311 mg/kg (RBT)	0.27 mg/L 4h (RT)
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1)	64 mg/kg (RT)	92.4 mg/kg (RBT)	0.171 mg/L (RT) 4h
Copper nitrate	= 940 mg/kg (RT)	-	-

Remarque :

RT = Rat

RBT = Lapin

MSE = Souris

GP = Cobaye

V = Vapeur

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque des brûlures.**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Risque de lésions oculaires graves.**Sensibilisation** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.**Mutagenicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.**Cancérogénicité** Aucun(e) connu(e).**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.**Danger par aspiration** Aucune information disponible.**Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité**

Remarque :

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
2-Octyl-2H-isothiazole-3-one	0.084 mg/L EC50 72h (Scenedesmus sp.)	0.047 mg/L LC50 96h (Oncorhynchus mykiss)	0.320 mg/L EC50 48h (Daphnia magna)
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1)	0.0273 mg/L EC50 72h (Pseudokirchneriella subcapita)	0.19 mg/L LC50 96h (Oncorhynchus mykiss)	0.16 mg/L EC50 48h (Daphnia magna)
Copper nitrate	0.030 mg/L EC50 72h (Pseudokirchneriella subcapitata)	0.23 LC50 96h (Pimephales promelas)	0.026 mg/L EC50 48h (Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT).
Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Emballages contaminés	Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.
Autres informations	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG

14.1 ONU/n° d'identification	UN1760
14.2 Nom d'expédition	Liquide corrosif, n.s.a.
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1760, Liquide corrosif, n.s.a. (mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1), , 8, III
14.5 Polluant marin	Cette matière correspond à la définition d'un polluant marin
Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	274, 223
N° d'urgence	F-A, S-B
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Aucune information disponible

RID

14.1 ONU/n° d'identification	UN1760
14.2 Nom d'expédition	Liquide corrosif, n.s.a.
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1760, Liquide corrosif, n.s.a. (mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1), , 8, III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	274
Code de classification	C9

ADR

14.1 ONU/n° d'identification	UN1760
14.2 Nom d'expédition	Liquide corrosif, n.s.a.
14.3 Classe de danger	8
Étiquettes	8
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1760, Liquide corrosif, n.s.a. (mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1), , 8, III, (E)
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	274
Code de classification	C9
Code de restriction en tunnel	(E)

IATA

14.1 ONU/n° d'identification	UN1760
14.2 Nom d'expédition	Liquide corrosif, n.s.a.
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1760, Liquide corrosif, n.s.a. (mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1), 8, III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	A3, A803
Code ERG	8L

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Classe de danger pour le milieu aquatique Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 3 (auto-classification) aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H272 - Peut aggraver un incendie; comburant

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H310 - Mortel par contact cutané

H311 - Toxique par contact cutané

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H331 - Toxique par inhalation

H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Date d'émission 05-oct.-2020**Date de révision** 05-oct.-2020**Remarque sur la révision** Sans objet.

Informations supplémentaires Les informations figurant sur cette fiche technique sont réputées suffisantes pour permettre à l'utilisateur de prendre toutes les mesures qui s'imposent quant au contrôle des opérations et à la limitation des risques, et de se servir du produit en toute sécurité. Si vous avez d'autres questions concernant les conditions d'utilisation de ce produit, merci

d'écrire à l'adresse indiquée à la section 1.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité